

**Le 13 Mai 1958, version JO. :
“ Nous nous sommes tant aimés”**

Pr. Zahia El mokrani Gonon

« Ne pouvait-on pas prévoir une Saint-Barthélemy des Musulmans ? Au contraire, on à assisté avec surprise a des scènes de fraternisation... l'attachement profond des masses musulmanes à la France, tout à, coup cet attachement nous était crié ».

V. Giscard d'Estaing (A.n. déb., 20 mai 1958) (1).

Sauf erreur, cet épisode de « *la guerre d'Algérie* » ne semble pas avoir retenu l'attention d'auteurs algériens, historiens ou journalistes. Est-ce à cause de sa proximité immédiate avec le 08-Mai ou de son apparente spécificité franco-française ?

Pourtant, cette date est exactement la mi-temps entre le 1^{er} Novembre 1954 et le 18 Mars 1962, l'Algérie devenant l'objet incandescent de la violente passion qui allait embraser et déchirer la France, à partir de ce jour, sur la place publique, du *Forum* d'Alger aux Champs Elysées.

Coup d'Etat militaire ? « *Pronunciamiento* » Complot/s ? Sécession ? Guerre civile ? Dictature ? Ou toutes ces menaces à la fois.

L'Histoire va, alors, s'écrire au rythme d'une haletante accélération, avec ondes de choc en série qui n'épargneront rien, ni personne, y compris par règlements de comptes à coup de rafales de fusils-mitrailleurs, sous le bleu du ciel algérois. Les Algériens n'en demandaient pas tant !

Ce fut le catalyseur qui provoqua l'effondrement de l'impotente IVe. République, en faillite (I), suivi de l'avènement d'une Ve., omnipotente, nantie de toutes les vertus constituantes qui devaient permettre « *le rétablissement de l'autorité de L'Etat où que ce soit sur nos terres* » (C. de Gaulle- Conseil de la République, 2 Juin 1958) (II).

A ce point d'intersection se profilait, déjà, l'inéluctable générique qui allait mener au verdict de l'Histoire. *L'Algérie française* vivait son dernier quart d'heure.

Un bilan-état des lieux du « compte d'exploitation » des « opérations de pacification » de la IVe, s'impose en préalable.

Le procès qui lui est intenté par ses adversaires l'accusant d'être le syndic-liquidateur de « l'Empire colonial » hérité de la IIIe République, est absolument injustifié au regard de l'hyperactivité de son calendrier législatif, perpétuellement mobilisé pour élaborer les lois d'exception et budgétaires en faveur des offensives bellicistes sur de multiples fronts, ouverts en divers points de plusieurs continents (Extrême-Orient, Océan Indien, Moyen-Orient, Afrique, Maghreb), toutes coalitions de partis confondues. Et, seulement en douze ans d'âge et non encore relevée des décombres du dernier conflit.

En cette année 1958, son dernier haut fait d'armes fut le bombardement, le 8 février, de Sakiet-Sidi Youssef, un village de Tunisie, indépendante depuis mars 1956. Le commandement militaire en Algérie qui en avait pris l'initiative est couvert par le gouvernement F. Gaillard. Par la voix de son ministre de la Défense, J. Chaban-Delmas, il soutient qu'il s'agit d'un droit de « *légitime défense* ». A cette réalité près, que les agences de presse internationales diffusent des images de victimes civiles dans les écoles et de camions touchés bien siglés de l'emblème de la Croix-Rouge internationale. La France et la Tunisie s'apprêtent à accepter l'offre de « *bons offices* » anglo-américaine et aborder ce qui s'appelait la question algérienne.

Pour cela, le 15 avril, le gouvernement Gaillard est renversé, ce qui est banal. Mais le Parlement, en pleines palabres à la recherche d'une majorité, apprend que le FLN a procédé, le 9 mai, à l'exécution de trois soldats faits prisonniers, en réplique à l'exécution de condamnés à mort algériens dont le chahid Taleb Abderrahmane.

Les « *activistes* » dits également les « *ultras* » ont trouvé là un cumul de motifs pour déclencher une agitation prévue, sans aucun doute, depuis longtemps. Ils avaient fait la même chose, en mars 1956, pour empêcher le président du conseil Guy Mollet, en visite à Alger, d'entamer des entretiens avec des notables locaux.

Les 12/13 mai, alors que des renforts de police sont stationnés aux abords de l'Assemblée nationale, P. Pflimlin, Président du conseil nouvellement désigné, demande l'investiture de son gouvernement, en prenant soin de commencer sa déclaration par : « *Quoi qu'il arrive la France n'abandonnera pas l'Algérie* ».

Cette investiture devait être assortie de l'examen en urgence de trois projets de lois : la reconduction de « *l'état d'urgence* », des « *pouvoirs spéciaux* » et la révision de la Constitution, en vue de légiférer par « *ordonnances* », ajournée à plusieurs reprises depuis la législature E. Faure.

« *L'état d'urgence* » est entré en vigueur, en Algérie, depuis le 3 avril 1955. C'était la première loi d'exception, en réponse au déclenchement du 1^{er} Novembre 1954. Sa reconduction est une formalité requise à chaque changement de gouvernement, mais cette fois avec son extension à la métropole. Il n'est pas inutile de rappeler qu'elle fut votée à l'initiative de Bourguès-Maunoury, ministre de l'intérieur du gouvernement Faure, après la chute du gouvernement Mendès-France, en Février, qui avait laissé le projet sur le bureau de l'Assemblée.

Le projet reconduisant « *la loi du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre, en Algérie, un programme d'expansion économique, de progrès social etc., ...* » est également inscrit en séance. Il est permis de se demander pourquoi aucun élu n'a jamais proposé de faire voter des « *pouvoirs spéciaux* » pour développer le Larzac, par exemple.

Il serait irréaliste de tenter un résumé de ce millier de pages qui expriment l'ensemble du spectre de la pensée française intrinsèque, à l'échelon de la représentation nationale, débattant sur l'Algérie... en l'absence des Algériens. D'abord à cause des incohérences, en série. Si le PCF ne cesse de rappeler par la voix de J. Duclos son opposition aux « *pouvoirs spéciaux* », il les avait votés et reconduits en même que le soutien réitéré à l'armée. D'autre part, tous les orateurs justifient la présence française en Algérie au nom de la liberté, de l'égalité mais trouvent normal que les lois d'exception en excluent les Algériens.

Sur quoi porte l'affrontement entre les groupes ? Seulement, sur les méthodes : l'aile gauche veut bien négocier l'octroi d'un statut amélioré, après avoir exterminé le dernier des « *fellagha* ». Mais elle est bien obligée de constater, qu'au bout de quatre ans d'efforts sans précédent, elle a échoué : l'allongement de la présence sous les drapeaux, l'appel et le rappel des classes de circonscription, l'incorporation du moindre étudiant vétérinaire ou en médecine et l'intégration des anciens pilotes de la Baie de Saïgon, qui avaient eu la chance d'échapper au Viet-Minh.

Le député P. Closterman, commandant pilote de combat, cartes d'état-major personnelles dépliées, prend à partie le ministre des Armées, assis au banc du gouvernement et lance à ses collègues : « *on vous ment, vous ne savez pas la vérité, on vous cache les pertes ; face à la guérilla quand on est réduit à la seule défensive, on a déjà perdu, alors que cette armée que j'ai connue sans pataugas et en guenilles et de mieux en mieux équipée ; quand on vous parle de victoire, elle est seulement en train de se déplacer* ». L'auteur de sa fiche nécrologique a rappelé ses prouesses d'aviateur bombardant les bunkers des lignes allemandes, mais a omis d'y mentionner les bombardements des mechtas où il ne laissait plus que des maisons sans toits en avouant sa satisfaction du devoir accompli « *pour l'honneur* ». Normal. Chacun se bat pour acquérir ce qu'il n'a pas.

Dés le 14, l'Hémicycle siège en permanence avec interruptions de séances successives ; les députés priés de ne pas s'éloigner, apprenaient les nouvelles par la presse ; le Président de l'Assemblée laissait filer en suivant les invectives des orateurs des bancs de l'extrême droite à ceux de l'extrême gauche : « *le gouvernement s'achemine vers un Diên bien Phû diplomatique* ».

Les évènements se précipitent : la mise à sac du siège du gouvernement général (GG) à Alger, sous l'œil des CRS et parachutistes, suivie de la mise en place des Comités de Salut public, sous la direction de Salan, Massu, Soustelle, Delbecque, le Dr. Sid Cara. Ils feront prendre *manu militaire* les préfectures d'Algérie, débarquer en Corse et tenter les mêmes opérations en

métropole où l'on sonne le tocsin pour sauver « *La République en danger !* ».

L'armée va déployer des prouesses de mise en scène pour sa propagande de « *fraternisation* », tout de même trahie par quelques images qui se passaient de commentaires : les femmes, convoyées dans les camions par des soldats mitraillette en bandoulière, pour bruler leur voile sous l'œil des caméras ; ces hommes en turban autour d'un couscous collectif servi, pour le folklore, dans une immense écuelle de bois ; les banderoles de ralliement aux CSP, toutes semblables ou encore les anciens combattants auxquels on reprenait les décorations après les défilés. La physionomie des Comités de Salut public reçus par Salan parlait aussi à elle seule.

En dépit des énormes moyens de pression de l'armée, on y apercevait quelques visages « *d'indigènes* », sans enthousiasme. Qu'allait-il encore leur arriver ?

A Paris, pendant les tractations et le ballet de limousines entre les Palais, le peuple se répand dans la rue. La prise de possession des quartiers traduit les affinités. République-Bastille-Nation pour les opposants, Champs Elysées-Concorde pour « *les Zazous* » (dans le texte) qui soutiennent « *l'appel du 13 mai* » à de Gaulle : la guerre civile peut commencer. Cela aboutira à l'offre de démission du Président du conseil Pflimlin, au petit matin du 28 mai. Il ne restait plus qu'à confectionner un habit d'apparat, légaliste, bien sûr.

Alors que la discussion sur la révision de la Constitution avait enfin commencé le 27 mai, un message du Président de la République R. Coty arrive à l'Assemblée, le 29 mai. Vu le péril de guerre civile, il demande, qu'il soit conféré d'urgence avec le général de Gaulle « *dans le cadre de la légalité républicaine* » pour former « *un gouvernement de salut national* ». Il menace de démissionner en cas d'échec.

La IVe., qui n'a cessé de concourir à sa propre violation, en investissant les militaires de tous les pouvoirs exorbitants, se voit infliger, par eux le dernier outrage : impuissants à remporter une victoire sur le terrain, après avoir bénéficié de toutes les

« *licences* » (maréchal A. Juin), ils exigent qu'elle abdique entre leurs mains.

Qu'elle se suicide, écriront certains. Et, elle s'exécute. Etendre à la France, la dictature militaire exercée en Algérie, sur une population sous occupation, serait le seul moyen, selon J.M Lepen et M. Debré, d'éviter l'humiliation d'un « 2^{ème} Diên Biên Phu, dans le siècle ». En fait, dans la décennie.

Selon une observation relevée dans la presse d'époque, ce 'putsch' pour objectif de « *balayer la République, d'emprisonner ou de liquider les quelques milliers de personnes, hommes politiques, syndicaux, personnalités qui ont lutté pour la paix en Algérie* ». Justement, dans un raccourci, est-il nécessaire d'ajouter lumineux, le plus illustre d'entre eux écrira au sujet de ce recours à de Gaulle : « *les officiers et les civils européens l'ont désigné pour exercer au nom des colons une dictature inconditionnée sur les indigènes métropolitains* ». (J-P. Sartre, 24 mai 1958).

De Gaulle se rend au Palais Bourbon, à la séance du dimanche 1^{er} Juin, en tant que Président du conseil désigné.

Un instantané de lui, un peu flou, pris pendant qu'il attendait assis, solitaire, concentré, énigmatique. Il dépassait des épaules la hauteur du dossier du banc des ministres ; les députés à distance, les bras croisés, regardaient vers lui. Son poing gauche, posé sur sa cuisse, enserrait ses lunettes et une feuille de papier pliée. Que se passait-il dans sa tête, à cet instant ? Fallait-il laisser faire le 8 mai 1954 pour seulement un sursis ?

Il présente la liste des membres de son cabinet et fait une brève déclaration pour demander « *d'extrême urgence des moyens de l'action* ». Y figurent, Pflimlin et Guy Mollet comme ministre d'Etat, mais aussi Debré à la Justice et Max Lejeune : « *les ultras* » de « *l'Algérie française* » pouvaient être rassurés... pour le moment.

Le Parlement va siéger, pratiquement en permanence jusqu'au 3 juin, date à laquelle il s'entendra renvoyé « *à une date indéterminée* ». En attendant, et pour la 5^{ème} fois depuis leur vote initial, les « *pouvoirs spéciaux* » pour l'Algérie et les « *pleins pouvoirs* » sont reconduits, rapidement. La révision de la

Constitution n'échappera pas non plus, cette fois, à l'examen : les réticences des parlementaires à l'égard de ce projet de loi venaient du fait qu'il remettait en question le régime électoral et les modes de scrutin, source principale de l'instabilité qui frappa de paralysie les institutions de la IV^e. République. La composition de la nouvelle Assemblée à la rentrée de décembre prouvera que leurs craintes étaient amplement justifiées.

Ainsi, légalement bardé, pour échapper à la mise sous tutelle des « *factieux* », de Gaulle entamera une première tournée en Algérie. En même temps que le ballet des entrées-sorties au balcon du GG donnant sur le Forum, sous l'œil des colonels suspicieux et des puissants colons va s'engager avec la foule en délire une mystérieuse sémantique : les bras largement écartés puis levés, il lance sa première formule sibylline : « *je vous ai compris* ».

Moins de deux années plus tard, il sera prouvé que sa tête était en ligne de mire, dès cet instant.

Le Comité de Salut Public de l'Algérie et du Sahara exigerait la rupture des relations diplomatiques avec tous les Etats qui soutiennent la « *rébellion* ». En Octobre 1956, sous le Gouvernement G. Mollet, les parachutistes de Massu bombardèrent et débarquèrent à Suez et Bordj-Saïd, espérant renverser le Raïs égyptien Gamal Abdel Nasser, et durent se replier sous l'ultimatum conjoint URSS/USA. La Conférence maghrébine de Tanger, initiée par le chahid Mahdi Ben Barka, fin avril, venait d'entériner la reconnaissance internationale de l'Algérie.

Ce Comité offre « *l'intégration aux ralliés* »: J.M. Lepen, député de Paris, propose de commencer cette « *intégration* » par le port vestimentaire, ainsi il n'y aura plus de différence apparente Aussitôt, une voix s'élève sur les bancs pour protester : « *allons-nous être colonisés par nos colonies ?* »

Les deux chambres, habilitées à légiférer en vertu du principe, hérité de 1789, de la séparation des pouvoirs, furent mises en vacance pour six mois. M. Debré ministre de la Justice, ayant siégé au Conseil de la République, jubile d'avoir carte blanche pour confectionner une nouvelle constitution, taillant en pièces ce principe de « *séparation* » pour le remplacer par la

« *collaboration* » des pouvoirs. Il y ajoute deux autres pièces d'artillerie : faire financer le nerf de la guerre par des mesures économiques draconiennes à la charge de la classe laborieuse et un découpage électoral réduisant la représentation communiste à 10 sièges, contre 150 sous la législature précédente.

Courant septembre, un *Show* est organisé Place de la République à l'instigation d'A. Malraux, ministre sans portefeuille, pour appeler le peuple à la plébisciter et pour présenter physiquement le gouvernement, avec une nouveauté remarquée : la présence d'Houphouët-Boigny, pour représenter la Communauté africaine ; M. Debré, Premier ministre, en souriait de plaisir... Tout constituant et légiste rusé qu'il était, il n'avait pas deviné la suite.

De Gaulle, dans la foulée, entre à L'ELYSÉE avant la fin de l'année et inaugure le mode de la conférence de presse pour distiller, à petits doses, ses prescriptions sur l'Algérie, comme par exemple laisser aux Algériens le choix de leur destin.

Côté hostilités armées, une abondante littérature confirmera : il négociera *volens nolens*, mais choisit de faire payer aux Algériens, le plus cher qu'il le pourra, la libération de leur partie et ce, afin d'éviter la guerre civile franco-française qui couvait. Challe était chargé de la mission vaincre sur le terrain ; Compromis, dans le « *putsch* » il se rendra et sera mis à la retraite anticipée, dès janvier 1961.

Entre autre, il va offrir perfidement « *la paix des braves* » qui revenait à mettre l'arme au pied sans préalable, dans le but avoué de vérifier l'autorité réelle de l'ALN sur les maquis, avant d'entamer des pourparlers.

Après le référendum et les élections, la rentrée de la nouvelle Assemblée nationale, le 15 janvier 1959, ne manquait, pas de pittoresque, le Bachagha Saïd Boualem, en était le vice-président ; la plus jeune élue, secrétaire-scrutatrice, était une demoiselle Kheïra B... Les députés n'avaient d'yeux que pour Melle N. Sid Cara, Secrétaire d'Etat, assise au banc du gouvernement, auprès de M. Debré.

Ces Français issus du nouveau collège unique, dits en Algérie « *les amis du 13* », vont donner le ton. Ils protestent contre

les mesures de clémence qui gracièrent 200 condamnés à mort. De Gaulle lui-même, resté sourd à une forte mobilisation, va refuser le recours en grâce du jeune chahid Abderrahmane Laklifi, qui sera exécuté, le 30 juillet 1960 à la prison de Lyon.

J. Soustelle, ancien gouverneur général, nommé ministre délégué auprès du Premier ministre, est chargé de présenter la communication du gouvernement, au Sénat. Après un rappel appuyé des élans croisés « *D'affection spontanée* », il réaffirme la priorité absolue pour la France de rester en Algérie pour rivaliser avec les grandes puissances et assurer un rôle stratégique de premier plan, contre les menaces en Méditerranée, dans l'esprit atlantique. L'équilibre pacifique en faveur du monde occidental contre le monde soviétique en dépendait. IL demande en échange que la Communauté européenne en tienne compte et fasse preuve de davantage de solidarité sur les intérêts française. Au détour d'autres incantations, L'ALN serait « *une fraction de l'armée rouge, qui ne coute pas un seul rouble au Kremlin* ».

L'ONU qui a appelé à une solution pacifique, démocratique et juste se voit accusée de lancer d'odieuses attaques contre la France.

Il est permis de s'interroger sur cette obsession de volonté de puissance, psalmodiée par le millier de voix des deux Chambres, subordonnée à la seule dépossession des Algériens. Le Premier ministre Debré en donne l'ultime raison, dans une déclaration également sentimentale : « *le coq gaulois se chauffant les ergots dans les sables du Sahara* ». « *L'amer Michel* » sera contraint à la démission.

Le premier geste de Salan, lors de sa dernière tentative de « *putsch* » fut d'adresser une lettre d'allégeance au Président Kennedy, au motif « *que la présence de base américaines sur le sol français et tout particulièrement en Algérie peut constituer l'arme de dissuasion dont l'Europe et l'Afrique ont un impérieux besoin* ».

Les Algériens indifférents à tous ces assauts lyriques, néanmoins d'intérêt hautement stratégique, continueront à payer de leur sang leur marche irrépressible pour la libération de leur patrie :

le 11 décembre 1960 dans les quartiers populaires d'Alger, le 17 octobre 1961 à Paris et dans les banlieues.

Les partisans de L'Algérie française se regroupent, dès l'automne 1959. En janvier 1960, échanges de rafales de fusils-mitrailleurs sur le Forum : 19 gendarmes du colonel Debrosse sont tombés. Cela constitue le tournant décisif, avec durcissement de la position de part et d'autre, suivi du « *Putsch* » d'avril 1961, à Alger, avec plan de débarquement à Paris.

Le compte à rebours est déclenché : dissolution des 5^e bureaux, chargés des services d'action psychologique, appelée en langage commun « *le lavage de cerveau* » et du Centre de coordination interarmées (CCI), spécialiste des « *méthodes de guerre non conventionnelles* » c'est -à-dire la pratique de la torture, soupçonnés d'être les repaires des recrues antigauilliste.

Les subalternes tels Ortiz et Achairi fuiront en Espagne. Les généraux arrêtés seront défères devant la Haute Tribunal militaire crée pour eux, le Tribunal Permanent des Forces Armées n'étant pas hiérarchiquement Comptent. Seul Jouhaud sera condamné à mort, mais ne sera pas exécuté. Soustelle s'étant rallié à Bidault et Argoud sera poursuivi pour complot contre l'Etat.

En dépit de cette débâcle générale, Salan répétait inlassablement du banc des accusés : « *Je suis un général vainqueur !* ». Comme à Diên Biên Phu.

Les Européens défilèrent dans Alger contre les *Accords D'EVIAN*, avec échanges de tirs entre le service d'ordre et eux ; Ils auront des victimes dans leurs rangs.

Enfin, l'homme resté silencieux le 8 mai 1945 et qui récidive le 17 octobre 1961, aura la charge d'apposer sa signature en bas de l'acte final d'une douzaine de lignes, se concluant ainsi : « *le Président de la République française déclare que la France reconnaît solennellement l'indépendance de l'Algérie. Fait à Paris, le 3 juillet 1962.C.de Gualle* ». (JORF.4 juillet 1962). Il échappera au dernier attenta dans sa voiture, un mois plus tard.

Les Algériens, après l'euphorie, réaliseront qu'au sein de chaque famille un à deux membres manqueront à l'appel.

Il convient de s'interroger sur la part des responsabilités et la représentativité effective des élus.

Le Parlement a fait l'aveu, en 1999 (3), sur le mobile réel qui consistait à nier l'état de guerre, afin de ne pas reconnaître la qualité d'Etat à l'Algérie. En Conséquence, les Djounouds, en premier lieu les condamnés à mort, et la population civile n'ont pu bénéficier de la protection prévue par les IIIe et IVe Convention de Genève, de 1949. Autrement dit, la première arme stratégique était le mensonge estampillé légal.

Les français n'étaient pas majoritairement des fervents du colonialisme. Au gré des pages du Journal Officiel, l'attention est attirée par les questions écrites de députés de divers départements qui interpellent le Ministre de la Justice, sur le respect élémentaire des droits de la défense, au bénéfice des Algériens détenus. En particulier, Mr. d'Astier de la Vigerie, Compagnon de la France libre, dénonçant le fait qu'une jeune combattante blessée lors de son arrestation, incarcérée à la maison d'arrêt d'El Harrach, n'avait pas été conduite à l'infirmerie, pour y recevoir des soins. Ou, ce maire de campagne, décrivant le tableau de familles attablées pour le repas auxquelles il allait annoncer la terrible nouvelle de la mort de leur fils, suppliant à la tribune de l'Assemblée : « *faites revenir nos jeunes !* ».

A l'aube de ce nouveau siècle, les polémologues et autres stratèges de cabinet, réfléchissant sur l'ère de la technologie hyper-affinée, font un effort d'adaptation linguistique qui mérite d'être salué. Ils ont banni de leur lexique les termes « *guerre subversive* » ou « *guérilla* » devenus archaïques et usent, désormais, du concept plus sophistiqué de « *guerre asymétrique* ». Perplexes, ils constatent ce paradoxe que le déséquilibre technologique s'avère favorable aux protagonistes sous-équipés.

A partir du massif des Aurès et de la chaîne du Djurdjura, le « *Comité des 22* », le club tombeur de la IVe. République avait donc inventé et gagné, avec un demi-siècle d'avance, « *la guerre asymétrique* ».

Notes & Bibliographie :

Les déclarations et citations des hommes politiques, ci-dessus reproduites, sont extraites du Jorf

Débat : Ass.n/Conseil de la République, 14 mai-4 juin 1958.

Ass.n/ Sénat, 10 décembre 1958-16 janvier 1959.

Soit un millier de microfiches, d'accès et de reproduction libre et immédiat/ e, au siège du JO. Et aussi à l'Espace Libraire de Sénat.

Le 13 mai 1958. Les medias et l'événement-La Doc. Française (Imprimerie Nationale, 1985). Algérie, Inventaire, Introduction générale, SHAT (Vincennes, T.I, 2000).

(1). La nuit de la Saint Barthélemy : 24 août 1572, massacre des protestants à Paris et dans le reste de la France. « Le jour le plus noir » des guerres de religion (1561-1598), entre catholiques et protestants (30.000 morts, soit plus que sous la Commune, en 1871).

(2). Il prit la suite en Indochine de la Lattre, après son décès. En Algérie, il réclamait l'instauration de Cours martiales plus expéditives et dotées de pouvoirs plus étendus que les TPFA (SHAT, 1 R318-4).

(3). Loi 18 octobre 1999 relative à la substitution de l'expression « *guerre d'Algérie* » à l'expression « *opération effectuées en Afrique du nord* ».